

VILLE DE LOUDUN

C.C.A.S

Date du dépôt :

Tarif attribué :

DEMANDE D'UN TARIF DEGRESSIF
POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE
Déclaration sur l'honneur

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient au moyen des tarifs dégressifs pour les enfants domiciliés dans la commune.ou enfant en classe ULIS

Avant le 20 Août 2019

Madame et Monsieur

Adresse

Tél :

Situation familiale :

Nombre de personnes vivant au foyer : (dont.....enfants)

Si séparation ou divorce :

Garde des enfants : Alternée Mère Père

(Joindre la copie du jugement de divorce ou séparation)

ENFANTS FREQUENTANT LA MATERNELLE OU ELEMENTAIRE

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ECOLE

RESSOURCES

Salaires mensuels nets
(pour chacun des conjoints)

Si travail intérim

Prestations familiales CAF

Pension alimentaire

Diverses allocations (ASSEDIC...)

Loyer mensuel (sans les charges)

Remboursement mensuel des emprunts.....
Pour l'habitation

Autres ressources (indépendant).....

PIECES A JOINDRE

Bulletins de salaires des 3 derniers mois
+ Avis d'imposition recto-verso

Fiches de paie des 3 derniers mois

Attestation de paiement (dernier mois)

Jugement de séparation ou divorce

Attestation de paiement des 3 derniers mois

Quittance de loyer (dernier mois)

Tableaux d'amortissement

Justificatif annuel

Les nouveaux tarifs dégressifs qui seront appliqués dans les cantines à compter de la rentrée 2019 seront les suivants :

- * Quotient inférieur à 289,96 : réduction du prix du repas de 60 %
- * Quotient compris entre 289,96 et 384,39 : réduction du prix du repas de 50 %
- * Quotient compris entre 384,40 et 442,61 : réduction du prix du repas de 30 %
- * Quotient compris entre 442,62 et 481,09 : réduction du prix du repas de 15 %

Nous vous rappelons que le quotient est calculé de la manière suivante :

QUOTIENT : Salaires + Prestations Familiales + Pension alimentaire + autres ressources « diminué » du loyer ou remboursement d'emprunts « le tout divisé » par le nombre de personnes vivant au foyer.